DGAC
Monsieur Lemercier
Tour de contrôle
78117 TOUSSUS

Toussus-le-Noble,
le 19 décembre 2005

<u>Objet</u> : Gestion du trafic à Toussus le Noble

Monsieur,

Depuis un certain temps, la plate-forme de Toussus vit au rythme de notams dont les effets restrictifs, à défaut d'être adaptés, ne sont plus acceptables. Le dernier, en date du 16/12/2005 suscite de vives réactions parmi les usagers. Je reçois bon nombre de plaintes à ce sujet, que je me dois de vous transmettre.
Les mesures prises, dont il serait utile d'en vérifier la légalité, sont loin d'améliorer le niveau de sécurité.
Nous avons constaté :
- une forte augmentation des attentes avant décollage (ça ne coûte pas cher !)
- une interruption de séances de vol sans préavis pour cause de surcharge de trafic
- une limitation et suppression des tours de piste pour la même raison
- l'instauration de nouvelles procédures telles que les "STOP and GO" (qui donne la distance de décollage restante ?)
- des remises de gaz alors même que la piste non spécialisée est libre !!!
- des attentes à Sierra (merci pour les riverains)
etc...etc...
Il va de soi que ces consignes génèrent des problèmes graves de sécurité et de limitations et qu'il conviendrait de ne pas en proroger l'application.
Le principe de précaution auquel vous avez peut-être fait référence ne doit pas primer sur le bon sens. Il règne maintenant à Toussus une joyeuse pagaille !
J'attire votre attention sur le fait qu'une surcharge de travail importante de vos contrôleurs dûe à ces procédures inadaptées nous fait craindre un accident dans lequel votre responsabilité serait largement mise en cause.
Je vous remercie de considérer avec attention ce courrier qui traduit l'exaspération des usagers afin que vous rétablissiez une situation normale à Toussus le Noble et pour que nous puissions enfin être aidés dans nos activités comme nous sommes en droit de l'attendre d'agents du service public.

Dans cette attente, je vous prie, Monsieur, d'agréer, l'expression de mes salutations distinguées.

Christine ASCIONE
Présidente de l'ADATE